

Querelle d'intérieur. — Une cabaretière de la rue du Collège, Clémence D... a été maltraitée, lundi soir, par son mari, pour un motif des plus futiles.

La victime de l'accident arrivé jeudi au pont de Sartel, se trouve dans un état aussi satisfaisant que possible.

On se rappelle qu'un petit garçon, dont le pied avait été engagé dans une roue de chariot, avait les os brisés. Le docteur Vantroyen, à la pharmacie du Pile, rue de Condé, où ses parents l'avaient transporté.

Deux fillettes étoient occupées à jouer sur le bord du canal, dimanche soir, lorsque l'un d'elles glissa dans l'eau; un brave citoyen, dont nous ignorons le nom, n'hésita pas à risquer sa vie: il réussit à retirer de l'eau la fillette, qu'il remit entre les mains de ses parents.

Croix, d'ordinaire paisible, présente depuis deux jours, grâce à la décade, une extrême animation. La Grande-Place est encombrée par les voitures et les barques des forains.

Les commissions ont travaillé excessivement nombreux dimanche et surtout lundi. Les forains ont dû faire de bonnes affaires, car leurs barques ne désemplissent pas. Fourmillets, tirs, chevaux, etc., sont, on sait, la friandise obligatoire, ont fait la joie des enfants et aussi des grandes personnes.

Ecole Nationale des Arts Industriels de Roubaix. Cours de physique et de chimie, rue du Collège, professeur: M. A. Béghin. Cours de chimie, jeudi 24 mai, à 8 h. du soir — Potassium et ses sels.

LETTRES MORTUAIRES & OBITS
IMPRIMERIE ALFRED REBOUX. — AVIS GRATUIT dans le Journal de Roubaix (2e édition), et dans le Petit Journal de Roubaix.

TOURCOING
Succès scolaire. — Mlle Marie Merlier, élève de la classe de la rue des Orphelins, a été admise première au concours qui a eu lieu à Lille pour l'obtention des bourses de l'enseignement primaire supérieure.

Un acte de probité. — Un conducteur de tramways, M. Paul Destailleur, a trouvé dans un car un porte-monnaie renfermant une soixantaine de francs; il s'est empressé de le déposer au bureau de police.

Chronique Colombarphile. — Résultat du concours de Clermont offert par la société Le Pigeon de France, le dimanche 13 mai, 500 pigeons de concours.

Résultat du concours de Longueau, 13 mai, offert par la société l'Espérance, établie chez Lemaire, au Clairon, rue de la Madeleine.

Le premier pigeon a acquis une vitesse de 1228,67 mètres à la minute, le dernier 1188,13.

Le résultat du concours de Longueau, 13 mai, offert par la société l'Espérance, établie chez Lemaire, au Clairon, rue de la Madeleine.

Le résultat du concours de Longueau, 13 mai, offert par la société l'Espérance, établie chez Lemaire, au Clairon, rue de la Madeleine.

Le résultat du concours de Longueau, 13 mai, offert par la société l'Espérance, établie chez Lemaire, au Clairon, rue de la Madeleine.

Le résultat du concours de Longueau, 13 mai, offert par la société l'Espérance, établie chez Lemaire, au Clairon, rue de la Madeleine.

Le résultat du concours de Longueau, 13 mai, offert par la société l'Espérance, établie chez Lemaire, au Clairon, rue de la Madeleine.

Le résultat du concours de Longueau, 13 mai, offert par la société l'Espérance, établie chez Lemaire, au Clairon, rue de la Madeleine.

Le résultat du concours de Longueau, 13 mai, offert par la société l'Espérance, établie chez Lemaire, au Clairon, rue de la Madeleine.

Le résultat du concours de Longueau, 13 mai, offert par la société l'Espérance, établie chez Lemaire, au Clairon, rue de la Madeleine.

L'objet principal de ce congrès était les modifications à apporter à la législation des conseils de Prud'hommes.

Après la séance publique et générale à clôturer, lundi soir, le Congrès a continué ses travaux.

Après les formalités d'usage, le président donne successivement la parole aux rapporteurs assistés de nombreuses commissions pour la lecture des délibérations prises par le congrès.

Après les formalités d'usage, le président donne successivement la parole aux rapporteurs assistés de nombreuses commissions pour la lecture des délibérations prises par le congrès.

Après les formalités d'usage, le président donne successivement la parole aux rapporteurs assistés de nombreuses commissions pour la lecture des délibérations prises par le congrès.

Après les formalités d'usage, le président donne successivement la parole aux rapporteurs assistés de nombreuses commissions pour la lecture des délibérations prises par le congrès.

Après les formalités d'usage, le président donne successivement la parole aux rapporteurs assistés de nombreuses commissions pour la lecture des délibérations prises par le congrès.

Après les formalités d'usage, le président donne successivement la parole aux rapporteurs assistés de nombreuses commissions pour la lecture des délibérations prises par le congrès.

Après les formalités d'usage, le président donne successivement la parole aux rapporteurs assistés de nombreuses commissions pour la lecture des délibérations prises par le congrès.

Après les formalités d'usage, le président donne successivement la parole aux rapporteurs assistés de nombreuses commissions pour la lecture des délibérations prises par le congrès.

Après les formalités d'usage, le président donne successivement la parole aux rapporteurs assistés de nombreuses commissions pour la lecture des délibérations prises par le congrès.

Après les formalités d'usage, le président donne successivement la parole aux rapporteurs assistés de nombreuses commissions pour la lecture des délibérations prises par le congrès.

Après les formalités d'usage, le président donne successivement la parole aux rapporteurs assistés de nombreuses commissions pour la lecture des délibérations prises par le congrès.

Après les formalités d'usage, le président donne successivement la parole aux rapporteurs assistés de nombreuses commissions pour la lecture des délibérations prises par le congrès.

Après les formalités d'usage, le président donne successivement la parole aux rapporteurs assistés de nombreuses commissions pour la lecture des délibérations prises par le congrès.

Après les formalités d'usage, le président donne successivement la parole aux rapporteurs assistés de nombreuses commissions pour la lecture des délibérations prises par le congrès.

Après les formalités d'usage, le président donne successivement la parole aux rapporteurs assistés de nombreuses commissions pour la lecture des délibérations prises par le congrès.

Après les formalités d'usage, le président donne successivement la parole aux rapporteurs assistés de nombreuses commissions pour la lecture des délibérations prises par le congrès.

Après les formalités d'usage, le président donne successivement la parole aux rapporteurs assistés de nombreuses commissions pour la lecture des délibérations prises par le congrès.

Après les formalités d'usage, le président donne successivement la parole aux rapporteurs assistés de nombreuses commissions pour la lecture des délibérations prises par le congrès.

Après les formalités d'usage, le président donne successivement la parole aux rapporteurs assistés de nombreuses commissions pour la lecture des délibérations prises par le congrès.

Après les formalités d'usage, le président donne successivement la parole aux rapporteurs assistés de nombreuses commissions pour la lecture des délibérations prises par le congrès.

Après les formalités d'usage, le président donne successivement la parole aux rapporteurs assistés de nombreuses commissions pour la lecture des délibérations prises par le congrès.

Lundi matin, à dix heures et demie, a eu lieu la réception des sociétés dirigées par M. A. Stappen, qui venaient prendre part au concert.

Après le concert, les musiques de Merville, de Werwick (Belgique), de Linelies et la philharmonie de Valenciennes ont joué, en présence d'un public qui peut évaluer à six mille personnes, une grande et belle musique.

Ces quatre musiques composées de 300 exécutants et de 200 chanteurs ont exécuté le programme annoncé avec un brio qui honore à l'immense talent de leur chef, M. A. Stappen.

Le concert a été terminé au milieu d'applaudissements enthousiastes.

Le jubilé du grand doyen à Calais. — Une touchante cérémonie a eu lieu hier à l'église Notre-Dame de Calais, magnifiquement décorée pour la circonstance.

Le clergé et les paroissiens célébraient le jubilé du grand doyen M. de Lencquesaing, qui depuis vingt-cinq ans, a mérité le respect et l'affection de tous. Ce vénérable prêtre a toujours refusé les offres répétées de son évêque, pour rester au service de ses ouailles.

Le clergé et les paroissiens célébraient le jubilé du grand doyen M. de Lencquesaing, qui depuis vingt-cinq ans, a mérité le respect et l'affection de tous.

Le clergé et les paroissiens célébraient le jubilé du grand doyen M. de Lencquesaing, qui depuis vingt-cinq ans, a mérité le respect et l'affection de tous.

Le clergé et les paroissiens célébraient le jubilé du grand doyen M. de Lencquesaing, qui depuis vingt-cinq ans, a mérité le respect et l'affection de tous.

Le clergé et les paroissiens célébraient le jubilé du grand doyen M. de Lencquesaing, qui depuis vingt-cinq ans, a mérité le respect et l'affection de tous.

Le clergé et les paroissiens célébraient le jubilé du grand doyen M. de Lencquesaing, qui depuis vingt-cinq ans, a mérité le respect et l'affection de tous.

Le clergé et les paroissiens célébraient le jubilé du grand doyen M. de Lencquesaing, qui depuis vingt-cinq ans, a mérité le respect et l'affection de tous.

Le clergé et les paroissiens célébraient le jubilé du grand doyen M. de Lencquesaing, qui depuis vingt-cinq ans, a mérité le respect et l'affection de tous.

Le clergé et les paroissiens célébraient le jubilé du grand doyen M. de Lencquesaing, qui depuis vingt-cinq ans, a mérité le respect et l'affection de tous.

Le clergé et les paroissiens célébraient le jubilé du grand doyen M. de Lencquesaing, qui depuis vingt-cinq ans, a mérité le respect et l'affection de tous.

Le clergé et les paroissiens célébraient le jubilé du grand doyen M. de Lencquesaing, qui depuis vingt-cinq ans, a mérité le respect et l'affection de tous.

Le clergé et les paroissiens célébraient le jubilé du grand doyen M. de Lencquesaing, qui depuis vingt-cinq ans, a mérité le respect et l'affection de tous.

Le clergé et les paroissiens célébraient le jubilé du grand doyen M. de Lencquesaing, qui depuis vingt-cinq ans, a mérité le respect et l'affection de tous.

Le clergé et les paroissiens célébraient le jubilé du grand doyen M. de Lencquesaing, qui depuis vingt-cinq ans, a mérité le respect et l'affection de tous.

Le clergé et les paroissiens célébraient le jubilé du grand doyen M. de Lencquesaing, qui depuis vingt-cinq ans, a mérité le respect et l'affection de tous.

Le clergé et les paroissiens célébraient le jubilé du grand doyen M. de Lencquesaing, qui depuis vingt-cinq ans, a mérité le respect et l'affection de tous.

Le clergé et les paroissiens célébraient le jubilé du grand doyen M. de Lencquesaing, qui depuis vingt-cinq ans, a mérité le respect et l'affection de tous.

Le clergé et les paroissiens célébraient le jubilé du grand doyen M. de Lencquesaing, qui depuis vingt-cinq ans, a mérité le respect et l'affection de tous.

Les amis et connaissances de la famille Louis HOUSSIER, ont été avisés par lettre de faire-part, d'être admis à assister aux obsèques de Monsieur Louis HOUSSIER, décédé le 22 mai 1888, à l'âge de 80 ans.

Les amis et connaissances de la famille Louis HOUSSIER, ont été avisés par lettre de faire-part, d'être admis à assister aux obsèques de Monsieur Louis HOUSSIER, décédé le 22 mai 1888, à l'âge de 80 ans.

Les amis et connaissances de la famille Louis HOUSSIER, ont été avisés par lettre de faire-part, d'être admis à assister aux obsèques de Monsieur Louis HOUSSIER, décédé le 22 mai 1888, à l'âge de 80 ans.

Les amis et connaissances de la famille Louis HOUSSIER, ont été avisés par lettre de faire-part, d'être admis à assister aux obsèques de Monsieur Louis HOUSSIER, décédé le 22 mai 1888, à l'âge de 80 ans.

Les amis et connaissances de la famille Louis HOUSSIER, ont été avisés par lettre de faire-part, d'être admis à assister aux obsèques de Monsieur Louis HOUSSIER, décédé le 22 mai 1888, à l'âge de 80 ans.

Les amis et connaissances de la famille Louis HOUSSIER, ont été avisés par lettre de faire-part, d'être admis à assister aux obsèques de Monsieur Louis HOUSSIER, décédé le 22 mai 1888, à l'âge de 80 ans.

Les amis et connaissances de la famille Louis HOUSSIER, ont été avisés par lettre de faire-part, d'être admis à assister aux obsèques de Monsieur Louis HOUSSIER, décédé le 22 mai 1888, à l'âge de 80 ans.

Les amis et connaissances de la famille Louis HOUSSIER, ont été avisés par lettre de faire-part, d'être admis à assister aux obsèques de Monsieur Louis HOUSSIER, décédé le 22 mai 1888, à l'âge de 80 ans.

Les amis et connaissances de la famille Louis HOUSSIER, ont été avisés par lettre de faire-part, d'être admis à assister aux obsèques de Monsieur Louis HOUSSIER, décédé le 22 mai 1888, à l'âge de 80 ans.

Les amis et connaissances de la famille Louis HOUSSIER, ont été avisés par lettre de faire-part, d'être admis à assister aux obsèques de Monsieur Louis HOUSSIER, décédé le 22 mai 1888, à l'âge de 80 ans.

Les amis et connaissances de la famille Louis HOUSSIER, ont été avisés par lettre de faire-part, d'être admis à assister aux obsèques de Monsieur Louis HOUSSIER, décédé le 22 mai 1888, à l'âge de 80 ans.

Les amis et connaissances de la famille Louis HOUSSIER, ont été avisés par lettre de faire-part, d'être admis à assister aux obsèques de Monsieur Louis HOUSSIER, décédé le 22 mai 1888, à l'âge de 80 ans.

Les amis et connaissances de la famille Louis HOUSSIER, ont été avisés par lettre de faire-part, d'être admis à assister aux obsèques de Monsieur Louis HOUSSIER, décédé le 22 mai 1888, à l'âge de 80 ans.

Les amis et connaissances de la famille Louis HOUSSIER, ont été avisés par lettre de faire-part, d'être admis à assister aux obsèques de Monsieur Louis HOUSSIER, décédé le 22 mai 1888, à l'âge de 80 ans.

Les amis et connaissances de la famille Louis HOUSSIER, ont été avisés par lettre de faire-part, d'être admis à assister aux obsèques de Monsieur Louis HOUSSIER, décédé le 22 mai 1888, à l'âge de 80 ans.

Les amis et connaissances de la famille Louis HOUSSIER, ont été avisés par lettre de faire-part, d'être admis à assister aux obsèques de Monsieur Louis HOUSSIER, décédé le 22 mai 1888, à l'âge de 80 ans.

Les amis et connaissances de la famille Louis HOUSSIER, ont été avisés par lettre de faire-part, d'être admis à assister aux obsèques de Monsieur Louis HOUSSIER, décédé le 22 mai 1888, à l'âge de 80 ans.

Les amis et connaissances de la famille Louis HOUSSIER, ont été avisés par lettre de faire-part, d'être admis à assister aux obsèques de Monsieur Louis HOUSSIER, décédé le 22 mai 1888, à l'âge de 80 ans.

Les amis et connaissances de la famille Louis HOUSSIER, ont été avisés par lettre de faire-part, d'être admis à assister aux obsèques de Monsieur Louis HOUSSIER, décédé le 22 mai 1888, à l'âge de 80 ans.

Les amis et connaissances de la famille Louis HOUSSIER, ont été avisés par lettre de faire-part, d'être admis à assister aux obsèques de Monsieur Louis HOUSSIER, décédé le 22 mai 1888, à l'âge de 80 ans.

Les amis et connaissances de la famille Louis HOUSSIER, ont été avisés par lettre de faire-part, d'être admis à assister aux obsèques de Monsieur Louis HOUSSIER, décédé le 22 mai 1888, à l'âge de 80 ans.

Les amis et connaissances de la famille Louis HOUSSIER, ont été avisés par lettre de faire-part, d'être admis à assister aux obsèques de Monsieur Louis HOUSSIER, décédé le 22 mai 1888, à l'âge de 80 ans.

Les amis et connaissances de la famille Louis HOUSSIER, ont été avisés par lettre de faire-part, d'être admis à assister aux obsèques de Monsieur Louis HOUSSIER, décédé le 22 mai 1888, à l'âge de 80 ans.

La végétation commence avec un grand vif; je donnais de l'air pendant la journée quand il faisait du soleil et, le soir, vers 3 heures, je recouvrais avec les bâches et pallissades, pour empêcher que les fleurs ne parussent de trop bonne heure ou qu'elles gèlent.

Une vraie phénoménale. — Il vient d'arriver de Canton, au Bassin d'histoire naturelle de Paris, une magnifique collection de papillons, dont le plus grand a une envergure de 12 centimètres.

Les accusés sont condamnés aux peines suivantes: Morand, condamné à mort; Vacher à six ans de réclusion; La fille Martin à quatre ans de prison; La femme Clergeot, acquittée.

Paris, 21 mai, 5 h. du soir. — L'un des avocats du procès d'Auxerre revenu hier à Paris et qui s'est rendu à la Cour de cassation.

Paris, 21 mai, 5 h. du soir. — L'un des avocats du procès d'Auxerre revenu hier à Paris et qui s'est rendu à la Cour de cassation.

Paris, 21 mai, 5 h. du soir. — L'un des avocats du procès d'Auxerre revenu hier à Paris et qui s'est rendu à la Cour de cassation.

Paris, 21 mai, 5 h. du soir. — L'un des avocats du procès d'Auxerre revenu hier à Paris et qui s'est rendu à la Cour de cassation.

Paris, 21 mai, 5 h. du soir. — L'un des avocats du procès d'Auxerre revenu hier à Paris et qui s'est rendu à la Cour de cassation.

Paris, 21 mai, 5 h. du soir. — L'un des avocats du procès d'Auxerre revenu hier à Paris et qui s'est rendu à la Cour de cassation.

Paris, 21 mai, 5 h. du soir. — L'un des avocats du procès d'Auxerre revenu hier à Paris et qui s'est rendu à la Cour de cassation.

Paris, 21 mai, 5 h. du soir. — L'un des avocats du procès d'Auxerre revenu hier à Paris et qui s'est rendu à la Cour de cassation.

Paris, 21 mai, 5 h. du soir. — L'un des avocats du procès d'Auxerre revenu hier à Paris et qui s'est rendu à la Cour de cassation.

Paris, 21 mai, 5 h. du soir. — L'un des avocats du procès d'Auxerre revenu hier à Paris et qui s'est rendu à la Cour de cassation.

Paris, 21 mai, 5 h. du soir. — L'un des avocats du procès d'Auxerre revenu hier à Paris et qui s'est rendu à la Cour de cassation.

Paris, 21 mai, 5 h. du soir. — L'un des avocats du procès d'Auxerre revenu hier à Paris et qui s'est rendu à la Cour de cassation.

Paris, 21 mai, 5 h. du soir. — L'un des avocats du procès d'Auxerre revenu hier à Paris et qui s'est rendu à la Cour de cassation.

Paris, 21 mai, 5 h. du soir. — L'un des avocats du procès d'Auxerre revenu hier à Paris et qui s'est rendu à la Cour de cassation.

Paris, 21 mai, 5 h. du soir. — L'un des avocats du procès d'Auxerre revenu hier à Paris et qui s'est rendu à la Cour de cassation.

Paris, 21 mai, 5 h. du soir. — L'un des avocats du procès d'Auxerre revenu hier à Paris et qui s'est rendu à la Cour de cassation.

Paris, 21 mai, 5 h. du soir. — L'un des avocats du procès d'Auxerre revenu hier à Paris et qui s'est rendu à la Cour de cassation.

Paris, 21 mai, 5 h. du soir. — L'un des avocats du procès d'Auxerre revenu hier à Paris et qui s'est rendu à la Cour de cassation.

Paris, 21 mai, 5 h. du soir. — L'un des avocats du procès d'Auxerre revenu hier à Paris et qui s'est rendu à la Cour de cassation.

Paris, 21 mai, 5 h. du soir. — L'un des avocats du procès d'Auxerre revenu hier à Paris et qui s'est rendu à la Cour de cassation.

Une demi-heure après, le bureau du commissariat de la rue Foffe-Marcourt était envahi par une multitude de victimes de la bagarre, venues protester contre les violences inqualifiables dont elles avaient été l'objet.

Les accusés sont condamnés aux peines suivantes: Morand, condamné à mort; Vacher à six ans de réclusion; La fille Martin à quatre ans de prison; La femme Clergeot, acquittée.

Les accusés sont condamnés aux peines suivantes: Morand, condamné à mort; Vacher à six ans de réclusion; La fille Martin à quatre ans de prison; La femme Clergeot, acquittée.

Les accusés sont condamnés aux peines suivantes: Morand, condamné à mort; Vacher à six ans de réclusion; La fille Martin à quatre ans de prison; La femme Clergeot, acquittée.

Les accusés sont condamnés aux peines suivantes: Morand, condamné à mort; Vacher à six ans de réclusion; La fille Martin à quatre ans de prison; La femme Clergeot, acquittée.

Les accusés sont condamnés aux peines suivantes: Morand, condamné à mort; Vacher à six ans de réclusion; La fille Martin à quatre ans de prison; La femme Clergeot, acquittée.

Les accusés sont condamnés aux peines suivantes: Morand, condamné à mort; Vacher à six ans de réclusion; La fille Martin à quatre ans de prison; La femme Clergeot, acquittée.

Les accusés sont condamnés aux peines suivantes: Morand, condamné à mort; Vacher à six ans de réclusion; La fille Martin à quatre ans de prison; La femme Clergeot, acquittée.

Les accusés sont condamnés aux peines suivantes: Morand, condamné à mort; Vacher à six ans de réclusion; La fille Martin à quatre ans de prison; La femme Clergeot, acquittée.

Les accusés sont condamnés aux peines suivantes: Morand, condamné à mort; Vacher à six ans de réclusion; La fille Martin à quatre ans de prison; La femme Clergeot, acquittée.

Les accusés sont condamnés aux peines suivantes: Morand, condamné à mort; Vacher à six ans de réclusion; La fille Martin à quatre ans de prison; La femme Clergeot, acquittée.

Les accusés sont condamnés aux peines suivantes: Morand, condamné à mort; Vacher à six ans de réclusion; La fille Martin à quatre ans de prison; La femme Clergeot, acquittée.

Les accusés sont condamnés aux peines suivantes: Morand, condamné à mort; Vacher à six ans de réclusion; La fille Martin à quatre ans de prison; La femme Clergeot, acquittée.

Les accusés sont condamnés aux peines suivantes: Morand, condamné à mort; Vacher à six ans de réclusion; La fille Martin à quatre ans de prison; La femme Clergeot, acquittée.

Les accusés sont condamnés aux peines suivantes: Morand, condamné à mort; Vacher à six ans de réclusion; La fille Martin à quatre ans de prison; La femme Clergeot, acquittée.

Les accusés sont condamnés aux peines suivantes: Morand, condamné à mort; Vacher à six ans de réclusion; La fille Martin à quatre ans de prison; La femme Clergeot, acquittée.

Les accusés sont condamnés aux peines suivantes: Morand, condamné à mort; Vacher à six ans de réclusion; La fille Martin à quatre ans de prison; La femme Clergeot, acquittée.

Les accusés sont condamnés aux peines suivantes: Morand, condamné à mort; Vacher à six ans de réclusion; La fille Martin à quatre ans de prison; La femme Clergeot, acquittée.

Les accusés sont condamnés aux peines suivantes: Morand, condamné à mort; Vacher à six ans de réclusion; La fille Martin à quatre ans de prison; La femme Clergeot, acquittée.

Les accusés sont condamnés aux peines suivantes: Morand, condamné à mort; Vacher à six ans de réclusion; La fille Martin à quatre ans de prison; La femme Clergeot, acquittée.

Les accusés sont condamnés aux peines suivantes: Morand, condamné à mort; Vacher à six ans de réclusion; La fille Martin à quatre ans de prison; La femme Clergeot, acquittée.

Les accusés sont condamnés aux peines suivantes: Morand, condamné à mort; Vacher à six ans de réclusion; La fille Martin à quatre ans de prison; La femme Clergeot, acquittée.

Les accusés sont condamnés aux peines suivantes: Morand, condamné à mort; Vacher à six ans de réclusion; La fille Martin à quatre ans de prison; La femme Clergeot, acquittée.

TRIBUNAUX LE CRIME DE JOIGNY LE VERDICT

Les accusés sont condamnés aux peines suivantes: Morand, condamné à mort; Vacher à six ans de réclusion; La fille Martin à quatre ans de prison; La femme Clergeot, acquittée.

Paris, 21 mai, 5 h. du soir. — L'un des avocats du procès d'Auxerre revenu hier à Paris et qui s'est rendu à la Cour de cassation.

Paris, 21 mai, 5 h. du soir. — L'un des avocats du procès d'Auxerre revenu hier à Paris et qui s'est rendu à la Cour de cassation.

Paris, 21 mai, 5 h. du soir. — L'un des avocats du procès d'Auxerre revenu hier à Paris et qui s'est rendu à la Cour de cassation.

Paris, 21 mai, 5 h. du soir. — L'un des avocats du procès d'Auxerre revenu hier à Paris et qui s'est rendu à la Cour de cassation.

Paris, 21 mai, 5 h. du soir. — L'un des avocats du procès d'Auxerre revenu hier à Paris et qui s'est rendu à la Cour de cassation.

Paris, 21 mai, 5 h. du soir. — L'un des avocats du procès d'Auxerre revenu hier à Paris et qui s'est rendu à la Cour de cassation.

Paris, 21 mai, 5 h. du soir. — L'un des avocats du procès d'Auxerre revenu hier à Paris et qui s'est rendu à la Cour de cassation.

Paris, 21 mai, 5 h. du soir. — L'un des avocats du procès d'Auxerre revenu hier à Paris et qui s'est rendu à la Cour de cassation.

Paris, 21 mai, 5 h. du soir. — L'un des avocats du procès d'Auxerre revenu hier à Paris et qui s'est rendu à la Cour de cassation.

Paris, 21 mai, 5 h. du soir. — L'un des avocats du procès d'Auxerre revenu hier à Paris et qui s'est rendu à la Cour de cassation.

Paris, 21 mai, 5 h. du soir. — L'un des avocats du procès d'Auxerre revenu hier à Paris et qui s'est rendu à la Cour de cassation.

Paris, 21 mai, 5 h. du soir. — L'un des avocats du procès d'Auxerre revenu hier à Paris et qui s'est rendu à la Cour de cassation.

Paris, 21 mai, 5 h. du soir. — L'un des avocats du procès d'Auxerre revenu hier à Paris et qui s'est rendu à la Cour de cassation.

Paris, 21 mai, 5 h. du soir. — L'un des avocats du procès d'Auxerre revenu hier à Paris et qui s'est rendu à la Cour de cassation.

Paris, 21 mai, 5 h. du soir. — L'un des avocats du procès d'Auxerre revenu hier à Paris et qui s'est rendu à la Cour de cassation.

Paris, 21 mai, 5 h. du soir. — L'un des avocats du procès d'Auxerre revenu hier à Paris et qui s'est rendu à la Cour de cassation.

Paris, 21 mai, 5 h. du soir. — L'un des avocats du procès d'Auxerre revenu hier à Paris et qui s'est rendu à la Cour de cassation.

Paris, 21 mai, 5 h. du soir. — L'un des avocats du procès d'Auxerre revenu hier à Paris et qui s'est rendu à la Cour de cassation.

Paris, 21 mai, 5 h. du soir. — L'un des avocats du procès d'Auxerre revenu hier à Paris et qui s'est rendu à la Cour de cassation.

BIBLIOPHAGIE

Paris, 21 mai, 5 h. du soir. — L'un des avocats du procès d'Auxerre revenu hier à Paris et qui s'est rendu à la Cour de cassation.